



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

2 novembre 2015

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- Arrêté n° 2015-4372 du 2 novembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROCHER-LARGENTIÈRE ;
- arrêté n° 2015-4373 du 2 novembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier PIERRE OUDOT à BOURGOIN-JALLIEU.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON

- Décision du 28 octobre 2015 portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et d'Auvergne.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

- Arrêté préfectoral n° 15-290 du 22 octobre 2015 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle de Concise à Thonon-les-Bains (département de la Haute-Savoie).

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE – ANTENNE INTERRÉGIONALE DE LYON

- Arrêté modificatif n° 15-293 du 27 octobre 2015 portant nomination de membres au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Loire.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- Arrêté n° DEC/DIR/VAE XIII-15-468 du 2 novembre 2015 portant sur l'organisation du jury de validation des acquis de l'expérience du baccalauréat professionnel de pilote de ligne de production (réunion du jury le 3 décembre au lycée polyvalent Vaucanson à Grenoble).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

- Arrêté n° 15-299 du 2 novembre 2015 modifiant la composition du conseil économique, social et environnemental régional de Rhône-Alpes.

Arrêté 2015-4372

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROCHER LARGENTIERE

La directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 (art. 1),

Vu l'arrêté 2010-453 en date du 3 juin 2010, modifié, du directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROCHER LARGENTIERE

ARRETE

Article 1 : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de ROCHER LARGENTIERE établissement public de santé de ressort intercommunal est modifié ainsi qu'il suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

3°) en qualité de personnalité qualifiée

- Personnalités qualifiées désignées par la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes: Madame Marie-Françoise MERLET, renouvelée dans son mandat et en attente de désignation de la deuxième personnalité qualifiée, en remplacement de Madame Annie VIALLE,

- Madame Annie FARGIER, renouvelée dans son mandat de personnalité qualifiée désignée par le préfet de l'Ardèche,

- Madame Marie-Noëlle BOILLON et Monsieur Emile PEYRARD, renouvelés dans leur mandat de représentant des usagers désignés par le préfet de l'Ardèche.

Article 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 : Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à partir de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Article 4 : Le délégué départemental de l'Ardèche de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2/11/2015

Par délégation,

Le directeur général adjoint

Gilles DE LACAUSSADE

Arrêté 2015-4373

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier P. OUDOT de BOURGOIN JALLIEU

La directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 (art. 1),

Vu l'arrêté n°2010-371 du 31 mai 2010 du directeur général de l'ARS de Rhône Alpes fixant le nombre de membres du conseil de surveillance de ressort communal du centre hospitalier de PIERRE OUDOT à BOURGOIN JALLIEU à 15 membres,

Vu l'arrêté 2010-488 en date du 8 juin 2010, modifié, du directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier P. OUDOT de BOURGOIN JALLIEU

ARRETE

Article 1 : Le conseil de surveillance du centre hospitalier P. OUDOT de BOURGOIN JALLIEU établissement public de santé de ressort communal dérogatoire est modifié ainsi qu'il suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

3°) en qualité de personnalité qualifiée

- Personnalités qualifiées désignées par la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes : Monsieur Bruno ALLAGNAT, renouvelé dans son mandat et en attente de désignation de la deuxième personnalité qualifiée, en remplacement de Monsieur Roger MARECHAL,

- Madame Michelle GODDARD, renouvelée dans son mandat de personnalité qualifiée désignée par le préfet de l'Isère,

- Représentants des usagers désignés par le préfet de l'Isère : Madame Chantal VAURS, renouvelée dans son mandat et en attente de désignation du deuxième représentant, en remplacement de Madame Elisabeth MICHAELIAN.

Article 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 : Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à partir de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Article 4 : Le délégué départemental de l'Isère de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2/11/2015

Par délégation,

Le directeur général adjoint
Gilles DE LACAUSSADE



Décision du 28 octobre 2015
portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de
Rhône- Alpes et Auvergne

La Directrice Interrégionale,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques; modifié par ordonnance n° 2008-1161 du 13 novembre 2008 art 4;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n° 309 : "entretien des bâtiments de l'Etat" ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publiques et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de la comptabilité du ministère de la justice et des

libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 12 février 2013 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Mme Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de LYON, à compter du 19 février 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2015-097 du 7 avril 2015, de Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Mme Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ;

Vu l'arrêté n° 2015-098 du 7 avril 2015 de Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Rhône-Alpes, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, pour la mise en oeuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Cécile RODDE, chef du département des ressources humaines,
- Monsieur Jean-Christophe SENEZ, adjoint au chef du département des ressources humaines

Les personnes citées dans l'annexe 2 de la présente, ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense

(validation des demandes de paiement) relatifs au budget opérationnel du programme 107, à l'article 2 et rattaché au centre financier 0107-F004-001, pour les marchés de fourniture et de service d'un montant supérieur à 130 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures à 130 000 euros HT.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande); de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article.

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, les marchés de travaux, prestations intellectuelles, fournitures courantes et services relevant du titre 5 du programme 107 rattaché au centre financier 0107-F175-6975, dans les conditions suivantes.

Les personnes listées ci dessous ont la faculté de signer les décisions créatrice de droits pour un tiers et / ou engageant une dépense. Les droits sont différents selon le mode de passation du marché de rattachement :

- Pour les marchés passés selon une procédure formalisée (au sens de l'article 26 du code des marchés publics)
Monsieur FENARD, Directeur Interrégional adjoint
Mme Caroline MEILLERAND, secrétaire générale
Monsieur Philippe DROUHIN, chef du Département des affaires Immobilières
- Pour les marchés passés selon une procédure adaptée (au sens de l'article 28 du code des marchés publics)
Monsieur FENARD, Directeur Interrégional adjoint
Mme Caroline MEILLERAND, secrétaire générale
Monsieur Philippe DROUHIN, chef du Département des affaires Immobilières
Madame Gaëlle CANAVY, Chef de l'Unité d'Appui aux Affaires Immobilières
Monsieur Alain PONSON, chef de l'Unité des études et de la gestion du patrimoine

Monsieur Thierry BIODORE, chef de l'Unité des opérations

Ces mêmes personnes pourront également signer les décisions qui ne créent pas de droits pour un tiers et qui n'engagent pas une dépense. Il en ira de même pour les personnes listées à l'annexe 3 de la présente décision.

Article 6 : la décision du 22 avril 2015 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône Alpes et Auvergne est abrogée.

Article 7 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, pour Rhône-Alpes et Auvergne.

Fait à Lyon,
le 28 octobre 2015,
La Directrice Interrégionale,

Marie Line HANICOT

Annexe 1 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 4, DISP RAA AU 28 /10/2015

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, fonction, titre)
CD RIOM	VERSCHAEVE Gaëlle, Directrice		DUBOEUF Hubert-Henry, économiste/carte achat
			MEYRAND Jacques, agent économiste/ carte achat
CD ROANNE	BOYER Georges, directeur	CASTETS Rémi, DSP, directeur adjoint chef Ets	PETIT Marie-Laure, directrice détention
			HUC Aude ,attaché + carte achat
			CORON Violaine, attaché
			BOUILLON Nadège, économiste (Saisie des DA + Carte achat)
CP AITON	REYMOND Alain, directeur	DAGAIN Caroline directrice adjointe	GILL Amandine directrice de détention
			TROPLENT Marie-Pierre, attaché
			DE MACEDO Marie Laure, économiste
CP BOURG EN BRESSE	MOTUELLE Patrick, directeur	BRUTINEL MAGALIE, directrice adjoint chef Ets	COURCHE Olivier, directeur
			LE-DOUCE Claude, attaché
			HURTEAU Alain, attaché
			LE-DOUCE Michelle, économiste
CP MOULINS	LIBAN Isabelle, directrice	Richard BOULAY, directeur Adjoint chef Ets	Jérôme CHAYRERON , DSP stagiaire, DMA
			François Xavier BEAUVAIS, Attaché principal, DRH
			BONNOT Gérard, attaché
			FINAT Isabelle, économiste + carte achat
			JULLIARD Frédéric, directeur technique
CP SAINT QUENTIN FALLAVIER	SCHOTS David, directeur	MASSOL Florence, directrice adjoint chef Ets	MARCHAIS Yannick, Attaché SAF + carte achat
			PAHON Renée, attaché GD + carte achat
			VALENTE Oswald, économiste
CSL GRENOBLE	HAMADACHE Kamel, chef d'établissement	CHAUME Eric,adjoint au chef d'établissement	AZZOUZ Linda, économiste
CSL LYON	NIARE Gaoussou, chef d'établissement	BERT Yvan, adjoint au chef d'établissement	MR AUGUSTE CHARLERY Brice , gestionnaire
EPM RHONE	DRILLIEN Denise, directrice	FENAYON Bruno, adjoint au chef d'établissement	AGGOUNE Yamila, adjointe administrative
MA AURILLAC	MAITRE Philippe, chef d'établissement	CLÉMENT Gontran, adjoint au chef d'établissement	SERYES Stéphanie, économiste
			M. BAURAIN AA Comptabilité/Cantines(912)
MA BONNEVILLE	LAROCHE Philippe, chef d'établissement	BROSSAULT Régis, adjoint au chef d'établissement	MONTANA Hervé, économiste+ carte achat
			ROCH Claudette, économiste adjoint+carte achat
MA CHAMBERY		EVARD Bruno, Adjoint au chef d'établissement	EVARD Nathalie, économiste remplaçante
			ANCEAUX Doriane économiste
MA GRENOBLE-VARCES	BIANCHI Martine, directrice	REVIL Audrey, Adjoint au chef d'établissement	Marion GEORGET, directrice de détention
MA LE PUY EN VELAY	WAGNER Michel, chef d'établissement	MERCIER Philippe, chef d'établissement adjoint	FONTAINE David, économiste
			MARTIN François, régisseur
MA CORBAS	POMPIGNE Alain, directeur	MOHIB Abdelhak, directeur adjoint chef Ets	ANNANI Franca, directrice
			VANNUCCI Emilie, directrice
			VARLET Alain, attaché +carte achat
			RETAT François, attaché
			BOMBRUN Françoise, économiste + carte achat
			JANEX Michel, directeur technique
MA MONTLUCON	DUMEUSOIS Eric, chef d'établissement	BENLEFKI Abdzاهر Adjoint Chef Etablissement	DUMEUSOIS Florence, économiste
			DUMAS Annick, Régisseur CN
MA PRIVAS	GAMEIRO Hervé, chef d'établissement	Maryse DESHAYES	PINOL Chantal, économiste
			BERNARD Christophe, régisseur
MA RIOM	MARTINI Camille, chef d'établissement	MARTINET Eric, chef d'établissement adjoint	LE MORT Bertrand, économiste
			OLLIER Séverine, économiste adjoint
MA SAINT-ETIENNE	VILLEROY Xavier, directeur	JAMMES Aurélie, ACE	MURE-RAVAUD Geneviève, économiste
		BASTIDE Fanny, Directrice adjointe	LE-SAUDER Yannick, adjoint économiste
MA VALENCE	BOYER Aude, chef d'établissement	ZABOWSKI Michel, chef d'établissement adjoint	MENS Chloé, économiste adjointe + carte achat
			ZITO Jessica, économiste + carte achat
CP VALENCE	BELLIARD Hugues, chef d'établissement	LAURENT Jean-Michel, chef d'établissement adjoint	BOUKEZZOULA Fatima, attachée SAF + carte achat
			JONGLEUX Alain, attaché GD
			NICOLAS Virginie-Annie, économiste
			CARTEAU Colette, adjoint à l'économiste
MA VILLEFRANCHE/ SAONE	FOSTIER André, directeur	CALYDON Gisèle, directrice adjoint chef Ets	YULAFCI Désirée, directrice adjointe

			GAILLARD-LAMBERET Mathilde, directrice adjointe
			ALLOING René, attaché
			BACKHOVEN Philippe, économiste + carte achat
			FOSTIER Françoise, économiste adjoint + carte achat
			SCIAUDEAU Florence, économiste adjoint
SPIP AIN	LAFAY Bruno, DFSP	ZAMBONI Caroline, DSP	CHANEL Marie-Christine, DP
			MOREL Bernadette, gestionnaire SPIP
			BOLAND Christine, adjointe administrative
SPIP ALLIER	Thierry BONNET, DFSP	Christine JARRY-RODRIGUEZ, DP adjoint du DFSP	LETOCART Nathalie, SA
			DELADREUX Cindy, AA
SPIP DROME/ARDECHE	LENEVEU Pierrick, DFSP	HENCKENS Héléne, DSP	ITAN Alain, gestionnaire SPIP
			MORA Nicolas, gestionnaire SPIP
SPIP ISERE (DAP50HH069)	MONTIGNY Alain, DFSP	GALLIGANI Cécile, DFSP Adjointe	DAUMET Bruno, Attaché
			BOCCON-LIAUDET Lorette, SA
SPIP LOIRE	DECHAUD Eddy, DSP par intérim	DUGUA Maryse, DP	PERRIN Brigitte, gestionnaire SPIP
			REVOL Gilles, SA
SPIP HAUTE LOIRE	GUIOT Véronique, DSP		FONTAINE David, gestionnaire SPIP
SPIP PUY DE DOME/CANTAL	GRAND Nathalie, DFSP	GVRESIAK Martine, DP, adjointe DFSP	SERRES Olivier SA 3ème grade -Gestionnaire SPIP
SPIP RHONE	THEOLEYRE Laurent, DSP	RAUBER Agnès, DSP	VOITA Bruno, directeur
			HEIM Raymond, directeur
			SEHLI Dahbia
			MARTIN Olivier, gestionnaire SPIP
SPIP SAVOIE	ROCHETTE Patrice, DSP	LESEIGNEUR Héléne, DP	
SPIP HAUTE SAVOIE	GROLLIER Bernard, DSP	FANTATO Marjorie, DSP	LESOIN Katia, gestionnaire SPIP
DISP SIEGE/DPIPR			BOUREZ David, coordinateur PSE-PSEM
DISP SIEGE/DSD	MARION Sylvie, chef département	ZEIZIG Emmanuelle, adjoint chef département	JAUBERT Alexandre, coordonnateur ARPEJ
DISP SIEGE/DSI	SEGUIN Raphaël, chef département		
DISP SIEGE/DBF	MARTIN Isabelle, chef département	ESTAIS Vincent, adjoint chef département	FIDELE Marie-Frantze, gestionnaire
ERIS	FORTUNIER Christophe, chef de l'ERIS	KERGAL Sylvain, adjoint	

Annexe 2 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 2, DISP RAA AU 28/10/2015

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département (nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de département (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, fonction, titre)
DISP SIEGE/DRH	RODDE Cécile, directeur	SENEZ Jean-Christophe, directeur	BOVE François, chef unité traitements
			NOEL Nathalie, adjointe à la chef UTI
			PEYRON Michelle, chef unité formation qualification
			CHAZOT Rolande, responsable de formation
			TORRO-VERPES Marie-France, responsable de formation

Annexe 3 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 5, DISP RAA AU 28/10/2015

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département(nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de département (nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef de département et de son adjoint (nom, fonction, titre)
DISP SIEGE/DAI	DROUHIN Philippe, chef de département	CANAVY Gaëlle, adjoint au chef de département	Monsieur Marc -David RHINO, chargé d'opérations
		PONSON Alain, chef d'unité EGP	Monsieur François JOLIVET, chargé d'opérations
		BIODORE Thierry, chef d'unité opérations	Monsieur Joël KRZACZKOWSKI, chargé d'opérations
			Monsieur Didier REYNAUD, chargé d'opérations
			Monsieur Philippe PERRON, chargé d'opérations
			Monsieur Raoul DARGNAT, Chargé d'études
			Madame Catherine FORGET, Gestionnaire du patrimoine



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Léone TOUTAIN

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

ARRÊTE SGAR N° 15-293

Objet : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Loire

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, et D.231-2 à D.231-5,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-277 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Loire,
- VU** la désignation formulée par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en date du 14 octobre 2015,
- VU** la proposition de la cheffe d'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Rhône-Alpes Auvergne,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-277 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Loire est modifié comme suit.

Dans le tableau des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),

- M. Ludovic MOUNIER est nommé en tant que membre suppléant, en remplacement de Mme Nathalie GOUTORBE ;
- M. Leroux MARCEL est nommé en tant que membre suppléant, en remplacement de M. Pierre COUSIN ;
- M. André DANCERT est nommé en tant que membre suppléant, en remplacement de Mme Josiane THOMA :

.../...

SUPPLÉANT	Monsieur	MOUNIER	Ludovic
SUPPLÉANT	Monsieur	LEROUX	Marcel
SUPPLÉANT	Monsieur	DANCERT	André

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet du département de la Loire, et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Fait à LYON, le 27 octobre 2015
Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Guy LEVI

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités,

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions du livre III du code de l'éducation et particulièrement les articles D.337-51 à D337-89 portant règlement général du baccalauréat professionnel.

ARRETE DEC/DIR/VAE XIII-15-468

Article 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BAC PRO PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION est composé comme suit pour la session 2016

BAZZOLI CAROLINE	UPMF UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANC - GRENOBLE CEDEX	PRESIDENT DE JURY
GINDRE PATRICK	SEP LPO VAUCANSON - GRENOBLE CEDEX 2	VICE PRESIDENT DE JURY
MARIANI NADIA	SEP LPO RENE PERRIN - UGINE	
PORROT Gaël	. MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
TRIBOULEY DAVID	SEP LPO RENE PERRIN - UGINE	



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO VAUCANSON à GRENOBLE CEDEX 2 le jeudi 03 décembre 2015 à 08:00

ARTICLE 3: Le secrétaire général de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 02/11/2015

Claudine Schmidt-Lainé



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Lyon, le 2 novembre 2015

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE n° 15-299

Objet : Arrêté modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DU RHÔNE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi n° 72.619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles R. 4134-1 à R. 4134-6 et l'annexe XI du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 250 ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-304 du 15 octobre 2013 fixant la composition générique du conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes ;

Vu les consultations effectuées ;

Vu la composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes arrêtée le 18 octobre 2013 pour une durée de six ans à compter du 1^{er} novembre 2013 ;

Vu la démission de Monsieur Bernard BUISSON en qualité de représentant du Comité des banques de la région Rhône-Alpes au 1^{er} collège du CESER Rhône-Alpes et son remplacement par Monsieur Serge BRUHAT, président du comité des banques de la région Rhône-Alpes ;

Vu la démission de Monsieur Jacques STUDER en qualité de représentant de l'union régionale de la Confédération française de l'encadrement –Confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) Rhône-Alpes au 2^{ème} collège du CESER Rhône-Alpes et son remplacement par Monsieur Robert CARCELES ;

Vu la démission de Madame Isabelle FAIVRE en qualité de représentante de l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) Rhône-Alpes au 2ème collège du CESER Rhône-Alpes et son remplacement par Madame Françoise DOBLER ;

Vu la démission de Monsieur Michel BLANDIN en qualité de représentant de l'association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (A.R.R.A.H.L.M.) Rhône-Alpes et l'Union régionale des PACT-ARIM Rhône-Alpes, au 3ème collège du CESER Rhône-Alpes et son remplacement par Monsieur Jean-Jacques ARGENSON, président de l'URPACT ;

sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes est modifiée comme suit, pour la mandature expirant le 31 octobre 2019 :

Nombre de sièges	Désignations nominatives
5	<p>1^{er} collège : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées : 39 sièges</p> <p>désignés par la Chambre de commerce et d'industrie de région Rhône-Alpes,</p> <p>Mme Amicie DE LA POIX DE FREMINVILLE Mme Caroline MONTAGNIER M. Jean-Marc BAILLY M. Philippe GUERAND M. Daniel PARAIRE</p> <p>désignés par le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes,</p>
2	<p>M. Gilles MAURER Mme Anne DAMON</p> <p>désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) Rhône-Alpes,</p>
2	<p>Mme Sandrine STOJANOVIC M. Bruno TARLIER</p> <p>désigné par accord entre les représentants des conseils d'administration des associations support des deux pôles de compétitivité mondiaux ayant leur siège en Rhône-Alpes (Lyon-Biopôle et Minalogic Partenaires) et le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes,</p>
1	<p>M. Jean CHABBAL</p>
1	<p>désigné par accord entre le Groupement des industries chimiques et connexes de la région Rhône-Alpes (G.I.C.C.R.A.) et le Groupement des industries de la plasturgie de la région Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (G.I.P.R.A.),</p>

M. Jean-Claude MICHEL

désigné par la fédération régionale des jeunes chambres économiques régionales,

M. Guillaume COCHET

désigné par le Comité des banques de la région Rhône-Alpes,

M. Serge BRUHAT

désignés par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Rhône-Alpes (U.D.I.M.E.R.A.), dont un au titre des industries électriques et un au titre des industries mécaniques et de la métallurgie,

M. Claude BORDES**Mme Sybille DESCLOZEAUX**

désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Rhône-Alpes,

M. Frédéric REYNIER

désigné par la Fédération régionale des travaux publics Rhône-Alpes,

M. Jean-Marc CORNUT

désigné par accord entre la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) Rhône-Alpes et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) Rhône-Alpes-Auvergne,

M. Pierre SIBUT

désigné par l'Association Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires (A.R.I.A.),

M. Alain TRICHARD

désigné par l'Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (U.N.I.T.E.X.),

M. Jean-Yves LECAM

désigné par accord entre la délégation territoriale de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France,

M. Jacques VERNON

désigné par SYNTEC Rhône-Alpes,

M. Philippe DESSERTINE

désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (S.N.C.F.), d'Electricité de France (E.D.F.), de La Poste,

Monsieur François CORTEEL

désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Rhône-Alpes,

3

M. Alain BERLIOZ-CURLET
M. Pierre CORMORECHE
Mme Catherine SCHULER

désignés par l'Union professionnelle artisanale Rhône-Alpes,

2

M. Bruno CABUT
Mme Brigitte SCAPPATICCI

désignés par la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes,

2

M. Jean-Luc FLAUGERE
Mme Anne-Claire VIAL

désigné par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Rhône-Alpes,

1

M. Jean-Pierre ROYANNEZ

désigné par les Jeunes agriculteurs Rhône-Alpes,

1

M. Jérôme COLLET

désigné par la Confédération paysanne de Rhône-Alpes,

1

M. Jean GUINAND

désigné par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises de Rhône-Alpes,

1

M. Abdénour AÏN-SEBA

désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles Rhône-Alpes, représentant le secteur coopératif de production,

1

M. Jean-Michel FOREST

désigné par l'association Filière Bois Rhône-Alpes (F.I.B.R.A.),

1

M. Bruno de QUINSONAS

codésignés par l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L) Rhône-Alpes et la Chambre régionale des professions libérales Rhône-Alpes,

2

Mme Anne-Marie ROBERT
M. Dominique BLANC

désigné par l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (U.R.I.O.P.S.S.) Rhône-Alpes,

1

M. Bernard AILLERET

Nombre de sièges	Désignations nominatives
13	<p>2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives : 39 sièges</p> <p>désignés par le comité régional de la Confédération générale du travail (C.G.T.) Rhône-Alpes,</p> <p>Mme Caroline BELZE Mme Catherine BERAUD M. Daniel BLANC-BRUDE Mme Lise BOUVERET M. Bruno BOUVIER Mme Christine CANALE Mme Sylviane FLORET M. Jean-Michel GELATI Mme Karine GUICHARD M. Eric HOURS M. Sébastien LEONARD M. Jean-Raymond MURCIA M. Stéphane TOURNEUX, à compter du 1^{er} septembre 2015</p>
11	<p>désignés par l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) Rhône-Alpes,</p> <p>M. Jean-Claude BERTRAND Mme Gisèle BLANDINIÈRES Mme Edith BOLF Mme Françoise DOBLER M. Jean-Marc GUILHOT M. Christian JUYAUX M. Bruno LAMOTTE M. Jean-Luc LOZAT Mme Régine MILLET Mme Marie-Jo PIEGAY M. Michel WEILL</p>
6	<p>désignés par l'union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (C.G.T.-F.O.) Rhône-Alpes,</p> <p>M. Arnaud PICHOT M. Daniel JACQUIER M. Pio VINCIGUERRA M. Eric BLACHON M. Jean-Pierre GILQUIN M. Christian CADIER</p>
2	<p>désignés par l'union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) Rhône-Alpes,</p> <p>M. Jacques BALAIN M. Bernard LAURENT</p>
3	<p>désignés par l'union régionale de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) Rhône-Alpes,</p>

	<p>M. Laurent CARUANA Mme Sylvie GALLIEN M. Robert CARCELES</p> <p>désignés par l'union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.) Rhône-Alpes,</p>
2	<p>Mme Catherine HAMELIN M. Fabien COHEN-ALORO</p> <p>désignée par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) Rhône-Alpes,</p>
1	<p>Madame Patricia DROUARD</p> <p>désigné par l'Union Solidaires Rhône-Alpes,</p>
1	<p>non désigné</p>

Nombre de sièges	Désignations nominatives
	<p>3^{ème} collège : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 39 sièges</p>
2	<p>désignés par accord entre l'association interdépartementale des unions départementales des associations familiales Rhône-Alpes et la conférence des présidents des caisses d'allocations familiales de la région Rhône-Alpes,</p> <p>M. Marc TIXIER (CAF) M. Pierre COUSIN (UDAF)</p>
1	<p>désigné par accord entre les caisses du Rhône et des Alpes du régime social des indépendants (R.S.I.),</p> <p>M. Michel CHANDES</p>
1	<p>désigné par la Fédération hospitalière de France région Rhône-Alpes,</p> <p>M. Dominique DEROUBAIX</p>
1	<p>désignée par accord entre la délégation Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (U.N.I.O.R.P.A.), l'union régionale des Fédérations départementales des clubs d'ânés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Rhône-Alpes,</p> <p>Mme Françoise CATTENAT</p>

désignée par le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC),

1

Mme Anne MEILLON

désigné par le Comité régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées Rhône-Alpes,

1

M. Jean-Pierre CLAVERANNE

désigné par la Fédération mutualiste agricole de la région Rhône-Alpes (F.M.A.R.R.A.),

1

M. Jean-Louis PIVARD

désigné par l'Union régionale Rhône-Alpes de la mutualité,

1

M. Francis NAVARRO

désigné par l'Association pour le développement informatique en Rhône-Alpes (A.D.I.R.A.),

1

M. Michel-Louis PROST

désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Rhône-Alpes,

1

M. Dominique PELLA

désignés par accord entre les présidents des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (P.R.E.S.) « Université de Lyon » et « Université de Grenoble », dont 2 du PRES de LYON,

3

M. Sébastien BERNARD

M. Khaled BOUABDALLAH

Mme Nathalie MEZUREUX

désignés par accord entre le comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) Rhône-Alpes, les unions régionales de parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.) et les associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) des académies de Grenoble et de Lyon,

3

M. Laurent ESSERTAIZE

Mme Nicole FINAS-FILLON

Mme Nathalie HENRY

désigné par l'association Lyon Place financière et tertiaire,

1

M. Jean-Pierre LAC

désignée par accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (A.R.A.C.) et l'association « Patrimoine rhônalpin »,

1

Mme Delphine CANO

désigné par le collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (C.R.A.J.E.P.) Rhône-Alpes,

1

M. Daniel CHIRICONI

désignée par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (UR-CIDFF),

1

Mme Paulette BROUSSAS

désigné par l'union régionale des fédérations des œuvres laïques (U.R.F.O.L.) Rhône-Alpes,

1

M. Antoine QUADRINI

désigné par le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes,

1

M. Serge LABAUNE

désignés par le comité régional du tourisme Rhône-Alpes,

2

Mme Josette VIGNAT

M. Eric PIERRARD

désigné par la mission régionale d'information sur l'exclusion (M.R.I.E.),

1

M. Yvon CONDAMIN

désigné par accord entre l'association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (A.R.R.A.H.L.M.) Rhône-Alpes et l'Union régionale des PACT-ARIM Rhône-Alpes,

1

M. Jean-Jacques ARGENSON

désignée par l'association régionale de la confédération nationale du logement Rhône-Alpes,

1

Mme Jocelyne HERBINSKI

désigné par l'union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.),

1

M. Victor-John VIAL-VOIRON

1	<p>désigné par l'union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir », M. Robert POSSE</p>
1	<p>désigné par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (C.R.E.S.S.) Rhône-Alpes, M. Jean-Jacques MARTIN</p>
1	<p>désigné par accord entre les délégations régionales du Secours catholique, du Secours Populaire Français, de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale et d'Aide à toute détresse Quart-Monde, M. Fernand GANNAZ</p>
1	<p>désigné par la fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes, M. Rémy CERNYS</p>
3	<p>Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable.</p> <p>désignés par la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (F.R.A.P.N.A.), M. Georges EROME M. Raymond FAURE Mme Sophie d'HERBOMEZ-PROVOST</p>
1	<p>désignée par la ligue Rhône-Alpes de protection des oiseaux (L.P.O.), Mme Elisabeth RIVIERE</p>
2	<p>personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral, M. René-Pierre FURMINIEUX M. Jacques COMBY</p>
5	<p>4^e collège : Personnalités qualifiées – 5 sièges</p> <p>désignées par arrêté préfectoral, M. Alain BONMARTIN Mme Nadine GELAS M. Patrick PENOT Mme Celia PONCELIN</p>

	M. Jean-Louis VERDIER
--	------------------------------

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 15-201 du 28 juillet 2015 fixant la composition nominative du CESER Rhône-Alpes est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône

Michel DELPUECH